Vienne & Gartempe
Communauté de communes

# BULLETIN D'INFORMATION

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VIENNE & GARTEMPE

ENSEMBLE, POUR RÉALISER DES PROJETS QUI NOUS CONCERNENT TOUS !

Adriers
Antigny
Asnières-sur-Blour
Availles-Limouzine
Béthines
Bouresse
Bourg-Archambault
Brigueil-le-Chantre
Civaux
Coulonges
Fleix
Gouëx
Haims
Jouhet
Journet
La Bussière
La Chapelle Viviers
La Trimouille
Lathus-Saint-Rémy
Lauthiers
Le Vigeant
Leignes-sur-Fontaine
Lhommaizé
Liglet
L'Isle-Jourdain
Luchapt
Lussac-les-Châteaux
Mauprévoir
Mazerolles
Millac
Montmorillon
Moulismes
Moussac-sur-Vienne
Mouterre-sur-Blourde
Nalliers
Nérignac
Paizay-le-Sec
Persac
Pindray
Plaisance
Pressac
Queaux
Saint-Germain
Saint-Laurent-de-Jourdes
Saint-Léomer
Saint-Martin-l'Ars
Saint-Savin
Saulgé
Sillars
Saint-Pierre-de-Maillé
Thollet
Usson-du-Poitou
Valdivienne
Verrières
Villemort

CCVG - JOURNAL N°16

**DOSSIER : DISPOSITIFS D'AIDES À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT**

**NOUVEAU : GUIDE DE LA MOBILITÉ À DÉTACHER**

**LES ACTIONS MAJEURES DU PRÉSIDENT**

**LES RÉALISATIONS**

**LES PROJETS EN COURS**

**LA CCVG ET VOUS**

www.vienneetgartempe.fr

**MICHEL JARRASSIER**

PRÉSIDENT DE LA CCVG

# ACTIONS MAJEURES DU PRÉSIDENT

Aujourd'hui, la question du logement est cruciale pour notre territoire : manque de locatifs, logements dégradés en centre bourg, difficulté de répondre aux demandes de nouvelles familles.

La CCVG a engagé un travail de diagnostic concernant le logement avec l'ensemble des 55 communes de notre territoire. Il apparait que la préoccupation principale est la difficulté de remobiliser les logements en centre-bourg. L'ensemble des communes est concerné pas des logements vacants difficiles à réhabiliter, des maisons de bourg non adaptées aux besoins des nouveaux résidents. Ces dernières années nous nous sommes engagés dans un programme habitat, terminé en 2023, qui a permis d'effectuer des travaux indispensables dans de nombreuses habitations (isolation, salle de bains...). Nous relançons dès à présent de nouveaux programmes d'aides à la rénovation des logements à la destination des propriétaires privés. Le travail de diagnostic effectué de façon collective a permis de cibler les actions les plus adaptées à notre territoire notamment des actions sur les centres-bourgs sans pour autant délaisser les aides pour les hameaux.

Les communes et la communauté de communes proposent également une aide à l'accession pour remobiliser les logements vacants. Une enveloppe de 8 M€ de subventions pour réaliser ces programmes. Ces dispositifs profitent à 80% à des entreprises locales sollicitées pour les travaux !

## ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

### Les ZAEnR Quésaco ?

Il s'agit de zones identifiées sur et par les communes pour faciliter l'implantions de projets d'énergies renouvelables. Les énergies concernées sont: le photovoltaïque, l'agrivoltaïque, l'éolien, l'hydroélectricité, la méthanisation, la géothermie, le bois énergie...

La loi Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, demande aux communes de définir ces zones. L'objectif est de faciliter l'implantation d'énergies renouvelables **afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050.**

La CCVG accompagne les communes du territoire pour faciliter la prise en main des outils indispensables à la définition de ces zones ainsi que pour rappeler les contraintes et préconisations liées au plan paysages. Pour cela, la Communauté de communes a mis à disposition une plateforme en ligne de saisie des ZAEnR. Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence au niveau intercommunal un débat s'est tenu en mars 2023, à la suite des concertations publiques organisées par les communes.

La production d'Énergies Rouvelables est un enjeu important tout en ayant comme objectif principal la réduction de notre consommation. De plus, certains types d'EnR peuvent entrainer des questions de protection des paysages ou des terres agricoles. **C'est pourquoi, la CCVG recommande :** de favoriser le photovoltaïque en toiture, sur les terrains artificialisés, ou prioritairement sur les terrains dégradés. Pour l'éolien de respecter les règles du plan paysage, notamment: l'interdiction de co-visibilité depuis les vallées de la Vienne et de la Gartempe et la distance d'éloignement de 800m des habitations.

## LES CIRCUITS COURTS, UN LEVIER DE SOUTIEN À L'AGRICULTURE LOCALE

Dans le cadre de son **Projet Alimentaire Territorial**, la CCVG multiplie les actions pour renforcer et faciliter les circuits courts sur notre territoire, persuadée de leur impact positif sur l'activité agricole.

Circuits courts... la notion est très répandue, mais s'approvisionner en produits locaux n'est pas si facile. L'interconnaissance, les habitudes de travail, la valorisation des produits sont les aspects qu'il faut simplifier. En ce sens, la Communauté de communes encourage l'utilisation de produits locaux dans la restauration hors domicile (cantines scolaires, restaurateurs, artisans...). Pour cela, plusieurs opérations ont été mises en place dont **un Forum circuits courts** réunissant producteurs et acheteurs et **l'opération: le Grand Repas** pour valoriser les produits locaux dans les cantines.

Enfin, **un annuaire qui référence les producteurs locaux** a été distribué à l'ensemble des restaurations collectives, aux épiceries locales et aux mairies. Une démarche plus directe de soutien financier a également été engagée. Elle permettra de concrétiser un atelier d'emballage d'œufs et de séchage de la luzerne.

**Les circuits courts sont un levier très efficace pour valoriser l'agriculture et les produits locaux qui s'inscrivent dans des pratiques respectueuses de l'environnement.**

**Directeur de la publication :** Michel Jarrassier, Président
**Contact rédaction :** CCVG – 6 rue Daniel Cormier
86500 MONTMORILLON – communication@ccvg86.fr
**Maquette, montage et rédaction :** CCVG
**Crédit photo :** Momentum Productions Mickaël Planes, Radio Agora, LN architecture, Urbanis.
**Impression :** Sipap Oudin
**Dépôt légal :** Mars 2024 - ISSN 2609-8040

# L'ACTION COLLECTIVE DE PROXIMITÉ

Commercants, artisans de centre-bourg, vous avez un projet de modernisation pour votre local commercial ? L'aide financière **Action Collective de Proximité** est faite pour vous !

## L'ACP C'EST QUOI ?

- Une subvention à l'investissement destinée aux commerçants et aux artisans pour l'amélioration de leur local commercial
- Un accompagnement technique pour la définition du projet et le montage du dossier
- Une aide co-financée par la Communauté de Communes Vienne & Gartempe, la Communauté de Communes Civraisien en Poitou et la Région Nouvelle-Aquitaine. Le taux d'intervention de la subvention est fixé à 30 % des dépenses éligibles HT.

## L'ACP C'EST POUR QUOI ?

- Embellissement de la vitrine et des enseignes
- Petits travaux d'aménagement du local commercial
- Achat de matériel de production et de mobilier professionnel
- Équipement numérique

**UN CONSEIL ? UN RENSEIGNEMENT ?**
**DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE ?**

Contactez Martin Ledoux
Chargé de mission économique CCVG
☎ : 06 14 70 19 22 ou martin.ledoux@ccvg86.fr

## LES RÉALISATIONS 2023

Depuis la mise en place du dispositif en juin 2023, trois entreprises du territoire ont été accompagnées techniquement et financièrement dans leurs projets de développement.

À ce jour, **12 653€ ont permis à ces entreprises de réaliser leurs projets :** remplacement de devanture, travaux d'agencement, achat de matériel et de mobilier.

## UN EXEMPLE D'ACCOMPAGNEMENT

En décembre 2022, M. et Mme Joly ont acheté un fonds de commerce de débit de boissons à Lussac-les-Chateaux. En complément de leur activité principale, les commerçants ont souhaité créer une offre de petite restauration. Pour cela, ils ont sollicité le service « Economie Emploi et Insertion » de la CCVG pour la constitution d'une demande d'aide ACP.

Martin Ledoux les a rencontrés dans leur café afin d'échanger sur leur projet, présenter le dispositif et vérifier l'éligibilité des dépenses qu'ils envisagent.

Un audit de l'entreprise et du projet a été réalisé avec le conseiller de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ainsi, le dossier complet a pu être présenté en comité qui a validé l'attribution d'une subvention de **3 365€**.

# SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2024-2028

**Le 14 décembre 2023, étaient réunis pour signer le renouvèlement du 3ème Contrat Local de Santé :** La CCVG, L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, L'État, le Département, le CHU de Poitiers, le Centre Hospitalier Henri Laborit, la CPAM de la Vienne, la MSA Poitou et la CAF de la Vienne.

## UN CLS C'EST QUOI ?

Le Contrat Local de Santé structure la politique Santé de la Communauté de communes Vienne & Gartempe autour de deux grandes ambitions :

Cet outil de coordination, proposé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, constitue une opportunité, pour la CCVG de consolider les actions menées.

Il permet de favoriser une importante dynamique locale avec les structures associatives et institutionnelles du territoire et de tisser des partenariats privilégiés avec des acteurs départementaux tels que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles ou Sport Santé 86.

Il s'agit donc de :

- **Faciliter les parcours de soins et de santé,** avec des actions de prévention et de dépistage organisé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social…
- **Prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des habitants :**
  - le logement,
  - l'environnement,
  - l'éducation,
  - le travail,
  - la mobilité,
  - l'activité physique…

## UN CLS AVEC QUI ?

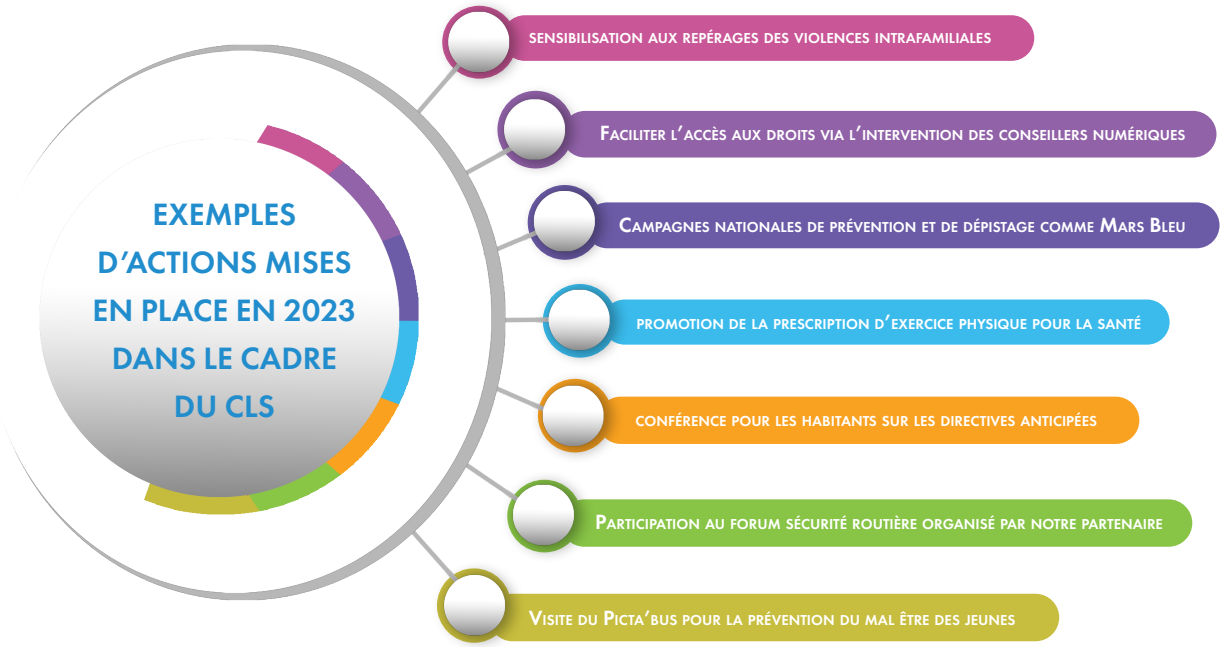

## DEPUIS 10 ANS, LES PROJETS DÉVELOPPÉS PAR LA CCVG

▶ **La construction de Maisons de Santé communautaires** à La Trimouille, Adriers, L'Isle Jourdain, Verrières et bientôt Valdivienne et l'accompagnement des professionnels de santé pour l'écriture de projet de santé, préalable indispensable à tout projet bâtimentaire.

▶ **La promotion du territoire auprès des jeunes diplômés** et l'aide à l'installation avec une campagne de communication « Super Docteur ».

Depuis 2017, 9 médecins généralistes, 4 dentistes et 2 orthophonistes ont été aidés financièrement ainsi qu'une infirmière de pratiques avancées dans le cadre de ses études. Bien plus qu'une simple aide financière, l'accompagnement proposé concerne également la recherche de locaux, de logement, la mise en relation avec les partenaires institutionnels et de futurs collègues, la découverte du cadre de vie local…

Loin d'être des solutions miracles face à la désertification médicale constatée nationalement, un récent état des lieux de la démographie médicale conduit par l'Observatoire Régional de Santé Nouvelle Aquitaine notait que la situation locale aurait été probablement pire si ces mesures n'avaient pas été mises en place par les collectivités.

La CCVG soutient et/ou participe au développement de l'interconnaissance et la mise en relation en matière d'accès aux droits, de lutte contre les violences intrafamiliales, de soutien à la parentalité, de maintien à domicile des personnes âgées, de lutte contre l'Ambroisie ou le moustique Tigre, etc…

## Localisation des MSP communautaires et professionnels de santé aidés financièrement par la CCVG

## POUR LES QUATRE PROCHAINES ANNÉES, LES PRIORITÉS DÉFINIES SE SONT STRUCTURÉES AUTOUR DE 4 AXES

# DES AIDES FINANCIÈRES CONSÉQUENTES POUR RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HABITAT EN VIENNE & GARTEMPE

La CCVG relance dès à présent de nouveaux programmes d'aides à la rénovation des logements à destination des propriétaires privés. Vous avez un projet de rénovation de votre logement ? Vous souhaitez investir ? Ou vous vous questionnez tout simplement ? N'hésitez pas à vous renseigner !

Fin 2023, la Communauté de communes a signé les conventions relatives à ces nouveaux programmes avec ses partenaires financiers : l'Agence nationale de l'habitat, le Département de la Vienne, PROCIVIS (réseau de sociétés coopératives gérant des missions sociales prêt, avances de subvention) et les communes « Petites villes de Demain ».

Des moyens financiers importants sont mobilisés avec **une enveloppe globale de plus de 8 M€ de subventions** pour inciter propriétaires occupants, bailleurs et investisseurs à la rénovation des logements (selon conditions). Ces dispositifs profitent également aux entreprises locales le plus souvent sollicitées pour la réalisation des travaux.

## DEUX DISPOSITIFS SONT À L'ŒUVRE :

▶ **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)** pour 5 ans sur les centres-villes de Montmorillon, Lussac-les-Châteaux et L'Isle-Jourdain (« Petites villes de Demain »).

▶ **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** pour 3 ans sur l'ensemble des communes de la CCVG (hors périmètres OPAH-RU).

Ces programmes sont une opportunité pour réduire sa facture d'énergie en réalisant des travaux de rénovation énergétique globale (isolation, chauffage, menuiseries extérieures, ventilation). Ils sont une opportunité également pour adapter son logement et retrouver une autonomie à domicile (aménagement de salles de bain et sanitaires, monte-escalier, rampes d'accès, aménagement d'un cheminement extérieur, motorisation de volets roulants...), pour effectuer une réhabilitation globale d'un logement fortement dégradé ou vacant, ou pour embellir son immeuble (travaux de façades).

Par ailleurs, et afin de remobiliser des logements vacants et permettre l'accueil de nouveaux ménages, notamment dans les centres-villes et centres-bourgs, la CCVG et les communes proposent une aide à l'accession. Il s'agit d'un véritable coup de pouce à l'acquisition qui permet d'engager son projet de travaux. Le Département de la Vienne, selon conditions, abonde cette aide à l'accession.

## EXEMPLE : TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Pour un logement d'un ménage occupant aux ressources modestes*, nécessitant d'importants travaux d'économie d'énergie (isolation des murs et des combles, VMC, installation d'une chaudière à granulés) estimés à 55 000€ de travaux HT soit 58 000€ TTC :

**TOTAL SUBVENTIONS : 40 000€**
soit 69 % du TTC financé

+ **jusqu'à 4 500€ supplémentaires** en réalisant des travaux de façade (selon la localisation du logement)

**+ 2 000€ ou 4 000€** d'aides forfaitaires à l'acquisition (selon la localisation du logement)

Le propriétaire s'engage à faire réaliser les travaux par des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), et à habiter le logement pendant au moins 3 ans.

*Exemple de ressources des propriétaires occupants : pour un couple + 2 personnes à charge, les revenus annuels (= Revenu fiscal de référence) doivent être ≤ 44 800€.

## EXEMPLE : TRAVAUX D'ADAPTATION

Pour un logement d'un ménage aux ressources très modestes*, nécessitant des travaux d'adaptation (aménagement de la salle d'eau, barres d'appui et mains courantes) estimé à 10 115€ de travaux HT soit 11 126€ TTC :

**TOTAL SUBVENTIONS : 9 080€**
soit 82 % du TTC financé

*Revenu fiscal de référence annuel ≤ 24 875€ pour un ménage de 2 personnes, ou 17 009€ pour une personne seule.

# L'OPAH-RU

C'est le moment d'investir ou de rénover votre logement dans les centres-villes de Montmorillon, L'Isle-Jourdain et Lussac-les-Châteaux grâce à l'OPAH-RU !

L'OPAH-RU vise à revitaliser les cœurs de villes en encourageant la rénovation de l'habitat ancien en lien avec la stratégie de redynamisation déployée par chacune des communes labellisées « Petites Villes de Demain » (aménagement des espaces publics, dynamique commerciale, projets de renouvellement urbain...). L'objectif du programme est également de lutter contre le mal-logement, la dégradation du bâti et la vacance en encourageant l'investissement locatif de qualité.

Un des aspects les plus incitatifs de cette OPAH-RU est l'ampleur des avantages financiers proposés par les collectivités aux propriétaires bailleurs et investisseurs réalisant du locatif à loyers maîtrisés : **les aides peuvent atteindre jusqu'à 66% d'un coût travaux de 88 000€, auquelles s'ajoutent des avantages fiscaux non négligeables permettant de valoriser son patrimoine immobilier !**

## EXEMPLE : TRAVAUX LOGEMENT TRÈS DÉGRADÉ DESTINÉ À LA LOCATION

Pour un logement très dégradé destiné à être mis en location présentant 80 000€ de travaux HT soit 88 000€ TTC

**TOTAL SUBVENTIONS : 58 000€**
soit 66 % du TTC financé

**+ jusqu'à 4 500€ supplémentaires**
en réalisant des travaux de façade

**+ avantage fiscal**
avec la réduction d'impôts lié au conventionnement avec l'ANAH pendant une durée de 6 ans.

## UN ACCOMPAGNEMENT AGRÉÉ ET GRATUIT POUR LES PROPRIÉTAIRES DU TERRITOIRE

La CCVG a confié l'accompagnement des propriétaires à des organismes conseils agréés «Mon Accompagnateur Rénov'» :

**URBANIS pour l'OPAH-RU**
des centres-villes de Montmorillon, L'Isle-Jourdain et Lussac-les-Châteaux
☎ : 07 64 77 60 06
vienne@urbanis.fr
Urbanis
Agir pour un habitat digne et durable

**SOLIHA Vienne pour l'OPAH**
sur tout le territoire de la CCVG (hors périmètres OPAH-RU).
☎: 05 49 61 61 91
francerenov.vienne@soliha.fr
SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Accompagnement gratuit pour les propriétaires aux ressources modestes, ces organismes sont chargés d'évaluer l'égilibilité, de conseiller et d'accompagner les propriétaires à chaque étape de leur projet, de la planification, jusqu'à la réalisation concrète des travaux et au processus de paiement des subventions.

➲ Pour vérifier si votre logement/immeuble est situé dans tel ou tel périmètre, rendez-vous sur le site de la CCVG www.vienneetgartempe.fr ou auprès des organismes conseils ci-dessus.

# DISPOSITIF DENORMANDIE

Jusqu'au 31 décembre 2024, vous pouvez bénéficier d'une défiscalisation sur vos revenus si vous achetez un bien à rénover pour une mise en location non meublée et de longue durée (6, 9 ou 12 ans) dans l'une des communes « Petites villes de demain » du territoire.

Renseignez-vous auprès d'URBANIS ou auprès du Centre des Finances Publiques de Montmorillon au 05 49 83 39 39.

# MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE À VALDIVIENNE

## Renforcer l'offre de soin sur le territoire est une priorité du Contrat Local de Santé.

Pour ce faire, la communauté de communes Vienne & Gartempe porte des projets de construction de maisons de santé pluridisciplinaires. Ces MSP sont un levier d'attractivité qui facilite l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire.

Le développement de Maisons de Santé en proximité permet de faciliter l'accès aux soins des habitants tout en offrant des conditions d'exercice adaptées aux besoins des professionnels et des espaces mutualisés.

La compétence Santé est une compétence partagée entre la CCVG et les communes. D'autres maisons de santé existent sur le territoire, propriétés des communes ou de bailleurs privés : Civaux, Usson-du-Poitou, Availles-Limouzine, Lussac-les-Chateaux.

Après les Maisons de Santé Pluridisciplinaires de La Trimouille, L'Isle Jourdain, Adriers et Verrières, la Communauté de Communes poursuit son objectif de maillage territorial. Ainsi, le chantier de la 5ème MSP vient de démarrer à Valdivienne.

**Le coût du projet est estimé à 757 081€ HT.** La MSA Poitou a également accordé un prêt à 0%. Ce chantier est coordonné par le cabinet LN Architecture.

PARTENAIRES CO-FINANCEURS DU PROJET

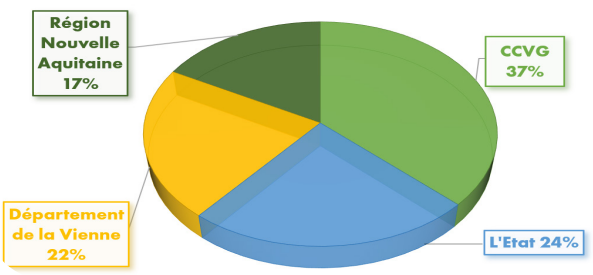

# DÉBUT DES TRAVAUX À L'ANCIEN HÔPITAL À MONTMORILLON

## Première étape importante du chantier à l'ancien hôpital de Montmorillon, les travaux de toiture ont débuté au mois de février.

### UN LIEU CULTUREL

La Communauté de communes, propriétaire des lieux, a pour objectif de faire de ce site important du territoire un lieu de culture avec notamment **la création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine**, lié à la convention Pays d'art et d'histoire. Parallèlement une étude d'opportunité pour la création d'un établissement d'enseignement artistique autour de la musique et de la danse, qui pourrait également prendre place dans le site, a été lancée en janvier.

### UNE DEMANDE DE PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le 5 décembre 2023, le dossier de demande d'inscription au titre des monuments historiques a été présenté en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture et a obtenu un avis favorable.

### LES TRAVAUX

Afin de préserver au maximum l'ensemble, la reprise des toitures s'imposait. Débutés en février pour une durée d'environ 6 mois, **ces travaux confiés aux entreprises Abaux et Les Belles toitures**, vont permettre la réfection complète en tuiles plates et en ardoises à l'identique de l'existant.

Un portail, **réalisé par l'Artisan du bois**, va également être installé pour séparer la propriété de l'hôpital actuel.

Un chantier qui fera l'objet de temps de médiation dans le cadre des actions Pays d'art et d'histoire.

# BILAN DES ACTIVITÉS GEMAPI

Le territoire de la CCVG est drainé par 1 700 km de cours d'eau. Certains ne sont pas en « bon état écologique » comme l'exige la Directive Européenne sur l'Eau de 2000 imposant une remise en état d'ici 2027. Un challenge important et coûteux pour notre collectivité compétente en gestion des milieux aquatiques.

Depuis les années 2000, la CCVG possède la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI). La Communauté de communes soucieuse de la préservation de ses cours d'eau restaure ses rivières grâce à des contrats pluriannuels financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et le Conseil Départemental de la Vienne (CD86).

Actuellement 2 contrats sont en vigueur, le Contrat Territorial Gartempe & Creuse 2020-2025 (CTGC) et le Contrat Territorial Vienne Aval 2021-2026 (CTVA).

## DEPUIS 2020, LES ACTIONS RÉALISÉES :

**30 KM**
de courts d'eau ont eu leur végétation restaurée

**1 CAMPAGNE**
annuelle d'analyses d'eau sur une rivière

**25 ABREUVOIRS**
et passages à gué ont été aménagés

**10 KM**
de clôtures ont été installées le long des berges

**5 ÉTUDES**
en cours sur l'impact des étangs sur les rivières

**1 INVENTAIRE**
des zones humides pour intégration au PLUI

**8 PETITS OUVRAGES**
(buse, petit barrage...)ont été aménagés pour rétablir la continuité écologique

**12 KM**
de cours d'eau ont vu leur lit restauré par l'ajout de blocs et de cailloux

Les premiers résultats se font déjà ressentir avec l'observation de frayères de truite fario, l'amélioration de la qualité de l'eau, la remontée des nappes d'accompagnement, etc. Une analyse plus approfondie sera réalisée à la fin des 2 contrats.

## AUTRES INTERVENTIONS RÉALISÉES EN DEHORS DES CONTRATS :

**1 ÉTUDE**
d'aménagement suivi de travaux pour lutter contre les inondations dans le bourg de la Trimouille

**1 ÉTUDE**
est en cours sur le territoire pour identifier les zone à enjeux d'inondations et les zones d'expansion de crues

**1 800 M3**
de jussie ont été arrachés sur la Vienne

Sur les 1 700 km, la CCVG a transféré sa compétence pour 300 km de cours d'eau à 3 syndicats de rivières pour lesquels elle cotise annuellement : Le Syndicat d'Aménagement Gartempe et Creuse (SYAGC), le Syndicat Mixte Vienne et Affluent (SMVA) et le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud (SMVCS).

**DÉPENSES ANNUELLES CONSACRÉES A LA GEMAPI DEPUIS 2020**

| ANNÉES | DÉPENSES ANNUELLES |
|---|---|
| 2020 | 774 079,42 € |
| 2021 | 534 940,57 € |
| 2022 | 720 411,56 € |
| 2023 | 1 092 507,52 € |

La Communauté de communes Vienne et Gartempe perçoit la taxe GEMAPI. Elle a été instaurée par la loi MAPTAM pour permettre aux communautés de communes de financer les actions en faveur des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

# FOCUS SUR LA NOUVELLE ANTENNE RADIO AGORA 92.1 À L'ISLE JOURDAIN

Radio Agora 106,2 installée à Montmorillon au sein de la MJC Claude Nougaro, depuis maintenant 15 ans, étend sa diffusion au Sud de la Communauté de Communes Vienne & Gartempe avec une nouvelle fréquence Radio AGORA 92,1.

Le nouveau studio implanté à l'Isle-Jourdain dans les locaux de la MJC Champs Libre, accueille tous les acteurs du territoire grâce à Clémence Le Denmat Debrailly, l'animatrice de la station, du lundi au mercredi sur rendez-vous.

Radio AGORA 92,1 diffuse quotidiennement 4h d'émissions consacrées aux réalisations des bénévoles locaux et partage des contenus du 106,2.

Vous pouvez écouter des émissions sur le thème de la santé : **Bulle de bien-être avec Lucile** animée par Lucile Thiriet, **L'instant addicto** avec Sophie Delhoume.

On aborde aussi l'Histoire avec le Groupe de Recherche Historique et Archéologique de l'Isle-Jourdain.

L'environnement a également sa place avec **l'Agora de l'environnement** animée par Gisèle Jean, Emmanuelle Zenatti et Laurent Poutrel.

Pour vous amis anglophones, Michael Mapelthorpe interviewe des chanteurs et des musiciens britanniques vivant dans notre belle région, une très bonne occasion d'apprendre l'anglais tout en découvrant ou redécouvrant de superbes musiques.

Si l'Angleterre vous passionne, tendez l'oreille et écoutez **Entente cordiale** une émission coanimée par Stella Buckle et Clémence !

Alors si l'aventure radiophonique vous tente, si vous avez un projet, besoin d'être accompagné, n'hésitez pas à nous rejoindre :

**radioagora@mjcmontmorillon.fr**

# LE PROGRAMME DE PRINTEMPS PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

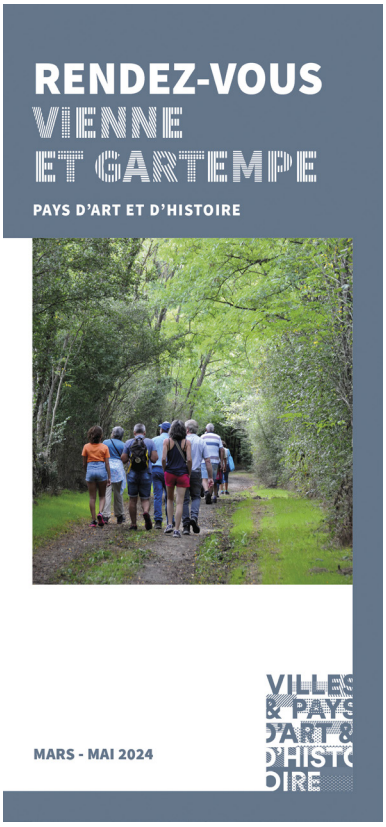


Cette année nous vous invitons à **« cheminer en Vienne et Gartempe »,** dans l'espace et dans le temps ! Le programme débute **le 24 mars** pour fêter le printemps retrouvé.

L'occasion de valoriser aussi nos nombreux sentiers de randonnée, nos itinéraires culturels et notre richesse patrimoniale de la Préhistoire jusqu'à nos jours.

**Au programme** : des «p'tites balades» nature et patrimoine, la Fête des paysages (15 et 16 juin) et des animations proposées dans le cadre d'événementiels nationaux et locaux.

Programme complet disponible en mars à la CCVG, dans les mairies, dans les bureaux d'information touristique du territoire et sur le site www.vienneetgartempe.fr

Suivez aussi l'actualité sur la page Facebook @PAHVienneGartempe

*Animations gratuites sauf mention contraire.*

# ENQUÊTE : VOS ATTENTES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

La CCVG engage une réflexion à propos de l'enseignement artistique sur le territoire et souhaite recueillir votre avis.

Enfant, adolescent, adulte, parent, vous pratiquez la musique, la danse, le théâtre ? Au contraire, vous souhaitez débuter ?

Partagez votre expérience, vos éventuels besoins ou attentes.

Pour cela, répondez au questionnaire en flashant le QR Code ou en vous rendant sur le site internet de la CCVG : www.vienneetgartempe.fr

# LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE DU 18 AU 23 MARS

Initiée par l'association Agir pour la petite Enfance & la parentalité, l'objectif de cette semaine est de rassembler parents, professionnels et enfants pour vivre un moment de partage, d'épanouissement et de réflexion.

La CCVG portant la compétence Enfance Jeunesse, a souhaité développer un dynamisme territorial ayant un focus sur la Petite Enfance. Ainsi depuis 2022, les Relais Petite Enfance du territoire et de la CCVG coordonnent l'organisation de ce temps fort.

Pour 2024, le thème choisi par le Comités des Pas-Sages est :

**Viens je t'emmène !**
**Se laisser guider par l'enfant**

Pour répondre à cette invitation au voyage, les RPE ont mis autour de la table : Les partenaires petite enfance et enfance (EAJE, LAEP, RPE, ALSH, Référents famille, PMI), les partenaires culturels (médiathèque, ludothèque, musée) et les partenaires financiers (CAF, MSA, CCVG, La Boulit') pour vous concoter un programme de choix avec de nombreuses animations.

Programme : www.viennetegartempe.fr

# LES BONS VACANCES 2024

La CCVG favorise l'accès des enfants résidant sur son territoire aux camps d'été organisés par le CPA Lathus.

Elle offre un bon-vacances de 50€/enfant de 6 à 16 ans, pour un seul séjour d'une semaine. Certaines communes apportent une participation complémentaire du montant de leur choix.

Les bons-vacances sont à demander au service Enfance Jeunesse : formulaire à compléter sur le site internet de la CCVG (fournir également un justificatif de domicile de moins de 3 mois).

# SECRÉTAIRE DE MAIRIE : LA CCVG AIDE LES COMMUNES

## Les secrétaires de mairie, un maillon essentiel de la vie communale : entre appui au maire et premier interlocuteur des administrés

L'absence imprévue d'une secrétaire entraine souvent des difficultés de fonctionnement pour les mairies. Les horaires d'ouverture peuvent alors être aménagés et ne pas correspondre aux habitudes des usagers, le traitement des dossiers peut être plus long et le service rendu peut souffrir.

Pour faire face à ces absences, **la Communauté de Communes Vienne et Gartempe propose aux mairies un service de secrétaire de mairie remplaçante.**

Sollicitée très fréquemment en cas de besoins urgent et ponctuels, **Émilie Robuchon**, agent de la CCVG, intervient depuis 2022 sur des sujets variés : l'urbanisme, l'état civil, la comptabilité et l'accueil des usagers sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Le métier de secrétaire de mairie est ainsi un métier polyvalent et essentiel au bon fonctionnement des mairies.

Il est devenu fondamental de développer un vivier de secrétaires de mairies pour faire face aux besoins actuels et futur de remplacements : **on estime qu'un tiers des secrétaires de mairies partiront en retraite d'ici à 2030.**

Les besoins en personnel pour ce métier sont importants, surtout pour nos communes rurales.

## UNE FORMATION PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DES PERSONNES

Pour faire face à ce défi, des formations «secrétaire de marie» ou «assistant(e) administratif(ve)» ont été mises en place en 2023 et sont reconduites pour 2024 :

▶ une formation en partenariat avec le Centre National de La Fonction Publique Territoriale (durée de 4 mois, inscription auprès du Centre de Gestion de la Vienne)

▶ un Diplôme Universitaire en partenariat avec l'Institut de Préparation à l'Administraion Générale (durée de 10 mois).

Si vous vous sentez attiré(e) par ce métier, restez à l'écoute des annonces du CDG86.

# RENDEZ-VOUS

# VIENNE ET GARTEMPE

## PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

**MARS - MAI 2024**

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE


**Contact**
6 Rue Daniel Cormier BP 20017
86502 MONTMORILLON
Tél. : 05 49 91 07 53
Mail : contact@ccvg86.fr


Toute l'information de votre Communauté de communes sur :
**www.vienneetgartempe.fr**